

10 Faits divers & Justice

Abus de confiance aggravé à Franceville

Une caissière de Loxia sous les verrous pour détournement de 23 millions de francs

N.O.

Franceville/Gabon

Aude Julienne Ognandzi, Gabonaise de 32 ans, a été arrêtée par une unité de police d'investigations judiciaires, puis placée sous mandat de dépôt par le parquet de Franceville, le 07 avril 2017, à la prison centrale. Au cours de son procès, le mercredi 12 avril 2017, le tribunal, après avoir rappelé que l'acte commis par la caissière véreuse était un abus de confiance aggravé, conformément à l'article 307 du Code pénal, a, lors du délibéré, une semaine plus tard, condamné dame Ognandzi à un mois d'emprisonnement ferme. Dans le même temps, la famille de la prisonnière s'est engagée à rembourser la dette de cette dernière auprès de Loxia.

GUICHETIÈRE à l'agence Loxia de Franceville, une filiale du groupe BGFI Bank, Aude Julienne Ognandzi était poursuivie par le ministère public pour avoir soutiré frauduleusement de l'argent sur les dépôts des clients. Les malversations de la dame, commises depuis 2016, s'élèvent à 23 millions de francs prélevés essentiellement sur les comptes de sept clients.

Cette Gabonaise âgée de 32 ans a été démasquée par une cliente futée qui,

en voulant effectuer un retrait depuis Libreville, a eu la désagréable surprise de constater que sur les 3 millions de francs de son épargne, il ne restait plus qu'une modique somme de 750 000 francs, alors qu'elle n'avait fait aucun retrait jusque-là.

Pour en savoir davantage sur cette situation et rétablir la vérité des chiffres, la cliente a saisi BGFI Bank à Libreville, qui a ouvert immédiatement une enquête en envoyant deux contrôleurs financiers à Franceville.

ENQUÊTE• Les investigations effectuées sur place par les deux émissaires de la Banque ont permis de découvrir les malversations de dame Aude Julienne Ognandzi. Au total, sept clients ont été ainsi abusés depuis 2016, date à laquelle cette caissière a commencé à manipuler leurs comptes.

A titre d'exemple, sur le compte d'une cliente qui possédait 9 millions de francs, Aude Julienne Ognandzi en a retiré indûment cinq.

Le montant total des détournements de l'argent d'autrui par dame Ognandzi s'élève à 23 millions de francs. Pour le tribunal de Franceville, il s'agit d'abus de confiance aggravé.

Au regard de ces faits pour le moins accablants,



Photo : Nadège Ontounou

Aude Julienne Ognandzi, en plus du remboursement des sommes détournées, restera un mois en prison.

l'employeur de la mise en cause a décidé d'ester en justice. Aussi, Aude Julienne Ognandzi a-t-elle été interpellée par l'antenne provinciale de la Police judiciaire de Franceville. Durant l'interrogatoire, elle s'est montrée coopérative en reconnaissant les faits.

Déférée devant le parquet, elle a été placée, après audition, sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville.

REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES• Lors de son jugement par le tribunal de première instance de Franceville,

l'inculpée a été condamnée à un mois d'emprisonnement ferme.

Mariée et mère de deux enfants, la caissière véreuse, surendettée, du fait des prêts d'argent avec intérêt qu'elle contractait ici et là, se servait de la manne tirée des détournements sur les comptes des clients de Loxia pour rembourser ses dettes. C'est du moins ce qui ressort de son témoignage à la police.

Pour lui éviter une lourde peine de prison, sa famille a trouvé un compromis avec Loxia et le tribunal. Elle s'est, en

effet, engagée à rembourser une somme de 400 000 francs par mois à la filiale du groupe BGFI Bank, jusqu'à l'apurement de la dette. Et a mis en gage une maison pour montrer sa bonne foi de respecter l'engagement pris.

Le ministère public avait, lors de l'audience, requis à l'encontre de la prévenue 30 jours d'emprisonnement, dont 15 jours fermes.

Dame Aude Julienne Ognandzi a finalement été condamnée à un mois d'emprisonnement ferme.

Accident de la circulation à Bitam

Plus de peur que de mal pour la victime



Le véhicule à l'origine de l'accident.



La victime, Léonie Obé Nkoulou, sur son lit d'hôpital.

SSB

Bitam/Gabon

UN accident de la circulation s'est produit nuitamment, il y a quelques jours, au niveau du carrefour de la Démocratie, dans la commune de Bitam. Fort heureuse-

ment, il y a eu plus de peur que de mal. La victime, Léonie Obé Nkoulou, recouvre lentement sa santé au centre médical de la localité, où elle a été admise en soins intensifs.

A l'origine de cet accident qui a failli coûter la vie à dame Nkoulou, un véhicule de marque Isuzu, cir-

culant avec un seul phare-avant, dans une ville plongée, au moment des faits, dans l'obscurité, suite à une coupure générale d'électricité. La piétonne se rendait à une veillée de prières, dans une église de la place, au moment où elle a été fauchée.

Le conducteur du véhi-

cule fou, après l'accident, a continué sa route comme si de rien n'était. Dans la panique qui s'est emparée de lui, il a perdu le contrôle de sa voiture, qui est allée percuter la barrière de l'hôtel Royal, avant d'être abandonnée. Bien que les jours de la victime ne soient plus en danger, les parents de

cette dernière ont tout de même porté plainte contre X à la Police d'investigation judiciaire (PIJ) afin que l'auteur du délit réponde de ses actes - blessures causées à un tiers, suite à un accident de la route et non-assistance à personne en danger, entre autres - devant les services compétents.

Faits d'ailleurs

Un policier tué par le tir d'un collègue

Un fonctionnaire de police d'une trentaine d'années a été tué dans son bureau à Mulhouse (France) par une balle perdue. Le tir est parti d'une arme de poing que manipulait l'un de ses collègues, qui travaille dans le même bureau. La balle est venue se loger au niveau du thorax de la victime, qui a succombé à sa blessure malgré l'intervention rapide des pompiers. Le procureur de la République, qui s'est immédiatement rendu sur place, privilégie la thèse accidentelle. «Les premiers éléments conduisent à privilégier le déclenchement d'un tir à la suite de la manipulation d'une arme dans un bureau».

Déclarée morte par le médecin, elle est sauvée par deux policiers

Une femme de 49 ans, qui souffre d'anorexie depuis 30 ans, a été victime d'un malaise dans son appartement à Paris. C'est sa fille qui l'a découverte inanimée et qui a alerté les secours. Le médecin du Samu, arrivé sur les lieux, a constaté que la mère de famille ne respirait plus et a déclaré son décès. Mais pensant que la mort était suspecte, il n'a pas signé de certificat de décès et a contacté la police. Deux policiers se sont rendus sur place et ont remarqué que le ventre de la victime bougeait. Ils ont mesuré son pouls et se sont aperçus qu'il fonctionnait encore. Les deux agents ont alors appelé les pompiers qui leur ont expliqué en ligne comment faire un massage cardiaque. Trente minutes plus tard, les fonctionnaires sont parvenus à faire repartir le cœur de la quadragénaire. Les policiers ont ensuite rappelé le médecin des pompiers afin qu'il constate officiellement que la femme était bien vivante. Elle a ensuite été conduite en réanimation à l'hôpital.

Un ado meurt électrocuté en jouant sur le toit d'un wagon

Le drame s'est produit à Bachant (France). Un jeune homme, âgé de 15 ans, jouait sur le toit d'un wagon lorsqu'il a été électrocuté. Un voisin, témoin de la scène, a prévenu les secours. Ces derniers, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de la victime. L'adolescent était accompagné de trois amis au moment des faits. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances exactes de ce drame.

Rassemblés par JNE